

La Ville de Péronne a signé la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028.

Le mercredi 27 novembre, le Maire de Péronne a participé à la signature officielle de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028, une initiative majeure portée conjointement par la [Communauté de Communes de la Haute Somme](#), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cette convention fait suite à un diagnostic approfondi du territoire, axé sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. L'étude a permis de mieux comprendre comment les enfants et les jeunes perçoivent et vivent dans le territoire. Ce travail a mis en lumière des axes d'amélioration, notamment dans l'accompagnement de la petite enfance et dans les besoins spécifiques des adolescents.

La CTG 2024-2028 a été élaborée pour répondre efficacement à ces défis. Les axes prioritaires définis incluent :

- La petite enfance : répondre aux besoins d'accueil diversifiés dans le cadre du SPPE, soutenir l'action du Relais Petite Enfance, analyser les besoins de mode de garde
- L'enfance et la jeunesse : réduire les inégalités d'accès aux activités périscolaires et extrascolaires, favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et jeunes adultes
- Coopération : amplifier la coopération entre les partenaires du territoire de la Haute Somme impliqués dans les services aux familles.

Cette signature marque ainsi une nouvelle étape dans le développement social du territoire, réaffirmant l'engagement à construire un territoire plus inclusif et à offrir des opportunités à nos jeunes pour qu'ils puissent s'épanouir pleinement.

Précédent	Suivant
Précédent	Suivant